

8146/15

(OR. en)

PRESSE 28
PR CO 20

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3385e session du Conseil

Affaires étrangères et affaires intérieures

Luxembourg, le 20 avril 2015

Présidents **Federica Mogherini**
Haute Représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité
Rihards Kozlovskis
Ministre de l'intérieur de la Lettonie

P R E S S E

TABLE DES MATIÈRES¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Migrations 3

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Migration

Le Conseil a débattu de questions liées aux migrations, en particulier de la situation en Méditerranée. Les ministres ont confirmé qu'ils sont fermement résolus à agir pour éviter des événements tragiques tels que ceux qui se sont produits récemment en Méditerranée.

Les travaux s'articuleront autour de trois axes:

- lutte contre les réseaux de la criminalité organisée et les trafiquants d'êtres humains: plusieurs options ont été examinées, notamment l'accélération des travaux sur les itinéraires des migrants et l'amélioration de la coopération policière dans la lutte contre les passeurs;
- efficacité accrue des efforts déployés pour sauver des vies en mer en renforçant les activités de Frontex, en particulier les opérations Triton et Poséidon menées en Méditerranée: à cette fin, il faudra octroyer des fonds supplémentaires à Frontex, allouer davantage de moyens aux deux opérations et élargir leur zone opérationnelle. Les obligations en matière de recherche et de sauvetage devraient être envisagées dans une perspective viable et à plus long terme;
- partage plus équitable des responsabilités en ce qui concerne les projets de réinstallation et de relocalisation: la Commission a annoncé qu'elle lancera un projet pilote, sur une base volontaire à l'échelle de l'UE, en matière de réinstallation, en vue d'offrir un certain nombre de places aux personnes ayant besoin d'une protection.

AUTRES POINTS APPROUVÉS
